

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY



Distr.
GENERALE
A/32/8/Add.24
12 décembre 1977
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-deuxième session
Points 72 et 100 de l'ordre du jour

COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT : CONFERENCE DES NATIONS
UNIES SUR LA COOPERATION TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

Incidences administratives et financières de la décision 5 (II) du Comité
préparatoire de la Conférence (A/32/42, vol. II, sect. IV) et du projet
de résolution publié sous la cote A/C.2/32/L.68

Vingt-cinquième rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général, au sujet des incidences administratives et financières de la décision 5 (II) du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement et du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/32/L.68, tel qu'il a été modifié oralement, qui a été adopté par la Deuxième Commission à sa 53ème séance le 1er décembre 1977 (A/C.5/32/75 et Add.1).
2. Aux termes du paragraphe 1 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de convoquer la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement à Buenos Aires du 30 août au 12 septembre 1978. Le Secrétaire général indique que, si l'Assemblée générale approuve ce projet de résolution, il faudrait ouvrir un crédit de 791 500 dollars au chapitre 4 du budget-programme pour 1978-1979, ainsi qu'un crédit de 132 000 dollars au chapitre 25, ce dernier crédit étant compensé par une augmentation d'un montant équivalent des prévisions de recettes inscrites au chapitre premier des recettes. Le Secrétaire général estime à 962 400 dollars le coût intégral des services de conférence, y compris les services qui seront fournis à l'aide des ressources existantes.
3. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 4.9 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice 1978-1979 1/, il a recommandé que le montant provisoire de 411 600 dollars inclus par le Secrétaire général dans ses demandes de crédits initiales soit supprimé en attendant la présentation de demandes de crédits révisées. Les recommandations du Comité consultatif relatives au chapitre 4 ont été approuvées en première lecture par la Cinquième Commission à sa 18ème séance, le 17 octobre (A/C.5/32/SR.18, par. 32).

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session,
Supplément No 8 (A/32/8).

4. Les prévisions de dépenses révisées pour 1978 présentées par le Secrétaire général dans le document A/C.5/32/75 et Add.1 s'élèvent à 791 500 dollars, non compris le coût des services de conférence, et peuvent être ventilées comme suit :

	<u>Dollars</u>
Secrétariat de la Conférence	457 100
Secrétariat du Conseil économique et social	68 700
Représentation à la Conférence	17 500
Programme d'activités d'information	<u>248 200</u>
	791 500

Sur ce total, 232 900 dollars sont imputables à la décision de reporter la Conférence (initialement prévue du 27 mars au 7 avril 1978) à août/septembre 1978 (A/C.5/32/75, annexe I, col. 10).

Secrétariat de la Conférence

5. On trouvera au tableau 2 du document A/C.5/32/75 une ventilation du crédit de 457 100 dollars demandé pour le secrétariat de la Conférence. Sur cette somme, 377 600 dollars correspondent à 12 mois de traitements et de dépenses communes de personnel pour le secrétariat de la Conférence proprement dit et le personnel chargé de la documentation. Le Comité consultatif rappelle à ce propos que, lorsque la Conférence était envisagée pour mars/avril, il était prévu que son secrétariat serait dissout à la fin du mois de juin; le Secrétaire général estime à 201 300 dollars les dépenses correspondant au maintien pendant 6 mois du secrétariat de la Conférence (A/C.5/32/75, annexe I).

6. Comme il est dit plus haut au paragraphe 2, il est prévu, au paragraphe 1 du projet de résolution A/C.2/32/L.68, que la Conférence se terminerait le 12 septembre 1978. Le Comité consultatif croit comprendre que le rapport de la Conférence serait présenté à une session spéciale du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), puis au Conseil économique et social, qui le transmettrait à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session. Pour permettre à l'Assemblée d'examiner le rapport en novembre ou au début de décembre, il faudrait que le Conseil d'administration se réunisse pendant la deuxième moitié d'octobre au plus tard. En conséquence, le rapport de la Conférence devrait être prêt le 15 octobre dernier délai. Une fois le rapport établi sous sa forme finale, le secrétariat de la Conférence n'aurait plus qu'à seconder le Conseil d'administration, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale lorsqu'ils l'examineront. Le Comité consultatif a tenu compte du calendrier ci-dessus lorsqu'il a étudié la nécessité de maintenir le secrétariat de la Conférence jusqu'à la fin de 1978, comme le demande le Secrétaire général.

7. Le secrétariat de la Conférence proprement dit comprend le personnel suivant :

Adjoint du Secrétaire général de la Conférence (Sous-Secrétaire général)

Administrateur général (D-1)

Fonctionnaire d'administration (P-4)

Administrateur chargé des programmes et des opérations (P-3)

Agents des services généraux (1 G-5, 3 G-4)

8. Dans un rapport présenté à la première session du Comité préparatoire de la Conférence, le secrétaire général de la Conférence (l'Administrateur du PNUD) a indiqué que l'adjoint au secrétaire général et l'Administrateur général auraient pour rôles de l'aider dans ses consultations avec les gouvernements et les institutions intéressées et dans ses contacts avec les divers organismes des Nations Unies (A/CONF.79/PC/4, par. 40). Le Comité consultatif reconnaît que les services de ces fonctionnaires seront nécessaires lorsque le rapport de la Conférence sera examiné par le Conseil d'administration du PNUD, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Il ne s'oppose donc pas à ce que les fonctionnaires en question soient maintenus dans leurs fonctions jusqu'à la fin de 1978.

9. D'après le paragraphe 41 du même rapport, "le fonctionnaire d'administration (P-4) serait chargé de préparer et d'étudier les besoins financiers et administratifs du PNUD au titre des préparatifs de fond de la Conférence; de superviser, d'organiser et de contrôler le recrutement du personnel et des consultants; de contrôler les dépenses et de prévoir les besoins; de prendre les dispositions voulues, notamment pour assurer les déplacements des participants du groupe de consultants; de donner les autorisations nécessaires pour les engagements de dépenses au titre du personnel et pour les autres engagements et d'organiser et d'administrer les activités du personnel du bureau du secrétaire général de la Conférence". Toutes ces tâches devront être pratiquement achevées au moment où la Conférence prendra fin. Le Comité consultatif recommande que le fonctionnaire d'administration soit maintenu dans ses fonctions pendant six semaines après la clôture de la Conférence, c'est-à-dire jusqu'à la fin octobre au lieu de la fin décembre, comme le secrétaire général le propose; il s'ensuivra une réduction d'environ 7 000 dollars au titre des traitements et des dépenses communes de personnel.

10. Les attributions de l'administrateur chargé des programmes et des opérations (P-3) consistent à "aider le secrétaire général de la Conférence et son entourage immédiat à planifier et organiser la participation du PNUD aux activités de fond à chaque étape des préparatifs de la Conférence et notamment à analyser le réseau des activités nécessaires pour atteindre les résultats voulus. Ce fonctionnaire aidera également à préparer les calendriers et les directives et à évaluer les besoins à chaque étape de la préparation des documents et il aidera à évaluer, passer en revue et contrôler les opérations du PNUD visant à assurer le plein succès de la Conférence" (A/CONF.79/PC/4, par. 41). Le Comité consultatif recommande que ce fonctionnaire soit maintenu en fonctions jusqu'à la fin du mois d'octobre. Il en résulterait une réduction de 5 800 dollars du crédit demandé.

11. Compte tenu des recommandations faites dans les paragraphes qui précèdent, le Comité estime que deux des postes d'agent des services généraux peuvent également être supprimés à la fin d'octobre 1978, ce qui entraînerait une réduction de 5 200 dollars du crédit demandé.

12. Le personnel chargé de la documentation comprend deux administrateurs (1 P-5 et 1 P-4) et deux agents des services généraux. Il est indiqué au paragraphe 9 du document A/CONF.79/PC/4 que ces fonctionnaires sont chargés d'établir les documents de base pour la Conférence. Le Comité consultatif croit comprendre que l'on n'envisage pas de maintenir en fonctions les administrateurs en question au-delà de la fin septembre 1978. Le Comité ne verrait pas d'objection à ce que les deux agents des services généraux soient maintenus en fonctions pendant un mois après cette date de façon à aider à la préparation du rapport final. La réduction totale du crédit demandé pour le personnel chargé de la documentation serait ainsi de 28 400 dollars.

13. Pour les raisons indiquées aux paragraphes 9 à 12 ci-dessus, le Comité consultatif recommande de réduire de 46 400 dollars le crédit demandé pour le secrétariat de la Conférence, c'est-à-dire de le ramener de 457 100 dollars à 410 700 dollars. Il en résulterait une réduction de 12 000 dollars des montants prévus au chapitre 25 des dépenses et au chapitre premier des recettes.

Secrétariat du Conseil économique et social

14. Etant donné que le rapport de la Conférence doit être examiné par le Conseil économique et social à la fin du mois d'octobre et par l'Assemblée générale en novembre/décembre 1978, le Comité consultatif ne voit pas d'objection à ce que les deux postes mentionnés au paragraphe 28 du document A/C.5/32/75 soient maintenus jusqu'à la fin de 1978.

Représentation à la Conférence

15. Le Comité consultatif prend note des renseignements indiqués aux paragraphes 30 et 31 du document A/C.5/32/75.

Programme d'activités d'information

16. Comme il ressort du paragraphe 32 du document A/C.5/32/75 et du document A/C.5/32/75/Add.1, le coût du programme d'activités d'information est à présent estimé à 248 200 dollars pour 1978. Sur ce montant, 132 600 dollars correspondent à des activités qui devaient initialement être exécutées en 1977 mais qui soit ont été renvoyées à une date ultérieure du fait de la décision de reporter la Conférence, soit n'ont pu être exécutées en 1977 pour diverses raisons. La majeure partie du crédit demandé concerne les rencontres régionales, un atelier

interrégional qui doit se tenir au moment de la Conférence, et l'exposition de la Conférence, mais le Secrétaire général demande également un crédit de 7 700 dollars pour permettre au Service de l'information de recruter à titre temporaire deux fonctionnaires spécialisés dans le compte rendu, un éditeur, un fonctionnaire de la radio et un spécialiste de la télévision et de l'information cinématographique, afin de remplacer certains des fonctionnaires permanents qui seront chargés d'assurer le compte rendu des activités de la Conférence. Il est indiqué au paragraphe 13 de l'annexe III que le personnel temporaire "devra assurer le compte rendu d'autres réunions tenues au Siège au moment de la Conférence sur la CTPD". Toutefois, il est indiqué dans le projet de calendrier des conférences et des réunions annexé au rapport du Comité des conférences 2/ que deux organes seulement doivent se réunir au Siège pendant la période correspondant aux dates de la Conférence (30 août au 12 septembre), à savoir le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, et le Comité de la science et de la technique au service du développement. En outre, les dates de réunion de ces deux organes ne coïncideront que pendant moins d'une semaine. Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande que le crédit de 7 700 dollars demandé pour le Service de l'information ne soit pas approuvé.

Coût des services de conférence pour la Conférence

17. Le Secrétaire général estime, dans l'hypothèse où il ne pourrait être fourni de services de conférence au moyen des ressources déjà approuvées, que le coût des services de conférence pour la Conférence s'élèvera à 962 400 dollars pour 1978, se décomposant comme suit : 162 300 dollars pour la troisième session du Comité préparatoire, qui doit se tenir à New York pendant cinq jours en mai 1978 (A/C.5/32/75, par. 33 et tableau 7); 800 100 dollars pour la Conférence proprement dite (tableau 8). Plus de la moitié de ce dernier montant correspond à la préparation de la documentation à établir avant la session (415 500 dollars, non compris le coût de la reproduction et de la distribution). Aux paragraphes 35 et 36 de l'état qu'il a présenté, le Secrétaire général réaffirme qu'à son avis, le volume total de la documentation à établir avant la session atteindra environ 1 000 pages. Dans la mesure où un tel volume de documentation ne peut être préparé et publié que pendant une période étalée sur plusieurs mois, le Comité consultatif compte que la plupart des dépenses de traduction connexes pourront être absorbées dans les limites des crédits disponibles.

Récapitulation

18. Aux paragraphes 13 et 16 ci-dessus, le Comité consultatif a recommandé des réductions s'élevant au total à 54 100 dollars au chapitre 4 et à 12 000 dollars au chapitre 25 des dépenses et au chapitre premier des recettes.

2/ Ibid., Supplément No 32 (A/32/32), annexe I.

19. En conséquence, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si celle-ci approuve le projet de résolution A/C.2/32/L.68 recommandé par la Deuxième Commission, il faudra ouvrir un crédit supplémentaire de 737 400 dollars au chapitre 4 et un crédit supplémentaire de 120 000 dollars au chapitre 25 du projet de budget-programme pour 1978-1979, ce dernier montant étant compensé par une augmentation de 120 000 dollars du montant inscrit au chapitre premier des recettes. La Cinquième Commission souhaitera peut-être également informer l'Assemblée que le coût des services de conférence est estimé à 962 400 dollars, y compris le coût des services qui seront fournis au moyen des ressources déjà approuvées.
